



*TEXTE PROVISOIRE. LA DÉCLARATION PRONONCÉE EN SÉANCE,
TELLE QUE CONSIGNÉE DANS LE PROCÈS-VERBAL,
SERA CONSIDÉRÉE COMME LE TEXTE DÉFINITIF.*

DÉCLARATION DE M. PHILIPPE MAYSTADT, PRÉSIDENT DE LA BEI, À L'OCCASION DE LA SÉANCE ANNUELLE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS TENUE À LUXEMBOURG LE 2 JUIN 2004

Bienvenue à la Séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement.

Ces vœux de bienvenue s'adressent tout particulièrement, cette année, à nos dix nouveaux gouverneurs, qui s'étaient déjà joints à nous l'an dernier en qualité d'observateurs, mais qui deviennent pour la première fois aujourd'hui des membres à part entière.

Après avoir résumé brièvement les activités de la Banque en 2003, je vous proposerai une vue d'ensemble de nos priorités opérationnelles et je m'attarderai ensuite sur deux thèmes spécifiques, à savoir les propositions en matière de valeur ajoutée qui sont soumises à votre approbation et la gouvernance à la BEI.

I. L'ACTIVITÉ EN 2003

LES OPÉRATIONS DE PRÊT

En 2003, la Banque a prêté au total 42,3 milliards d'EUR, contre 39,6 milliards d'EUR l'année précédente, dont un total de 34,2 milliards d'EUR dans l'UE des 15 et un montant record de 4,6 milliards d'EUR dans les pays adhérents et en voie d'adhésion.

Comme par le passé, l'appui à la **cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne** est resté l'objectif fondamental de nos opérations de prêt. Quelque 70 % des prêts individuels ont été consacrés aux zones assistées, dans lesquelles les financements de la Banque ont atteint, au total, 22,8 milliards d'EUR.

Le volume des prêts en faveur de **l'initiative « Innovation 2010 »** est passé de 3,6 milliards d'EUR en 2002 à 6,2 milliards d'EUR l'an dernier, ce qui porte le montant total des signatures à 17 milliards d'EUR depuis le lancement de cette initiative en mai 2000.

Par ailleurs, l'engagement de la Banque en faveur de la protection et de l'amélioration de **l'environnement** naturel et urbain n'a pas faibli, la part, dans le total des prêts dans l'UE, des concours à l'appui de cet objectif ayant atteint le chiffre élevé de 42 %.

En ce qui concerne les opérations **à l'extérieur de l'Union européenne**, la BEI a confirmé le rôle de premier plan qu'elle joue dans le bassin méditerranéen en signant des nouveaux prêts au titre de la FEMIP pour un montant de 2,1 milliards d'EUR. Plus d'un tiers de ces opérations avaient pour objectif direct de promouvoir la croissance des entreprises privées. La Banque a également prêté quelque 1,4 milliard d'EUR en faveur des autres pays partenaires, dont 463 millions d'EUR aux pays ACP, en partie (depuis juin 2003) au titre de la nouvelle Facilité d'investissement de Cotonou. Je me dois aussi de mentionner la première opération de prêt de la Banque dans la Fédération de Russie, d'un montant de 25 millions d'EUR, pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées à Saint-Petersbourg.

EMPRUNTS

En ce qui concerne les emprunts, 2003 aura été, en volume, une nouvelle année record. La Banque a collecté 42 milliards d'EUR au travers de 310 transactions, contre 38 milliards d'EUR grâce à 219 transactions en 2002. Les émissions structurées et ciblées ont constitué la source essentielle de cette croissance, laquelle a été rendue possible par l'élargissement de notre gamme de produits et notamment par une présence renforcée sur le marché japonais.

La part des ressources empruntées dans les trois principales monnaies (EUR, GBP et USD) est restée stable, à 87 % du total. Le nombre des monnaies utilisées pour ces collectes de fonds est passé à 15, contre 14 un an plus tôt.

La Banque a encore contribué au développement des marchés des capitaux dans plusieurs nouveaux États membres, où l'innovation et la forte croissance (1,3 milliard d'EUR, contre 533 millions d'EUR en 2002) ont renforcé la position de la BEI en qualité de plus grand émetteur obligataire non gouvernemental en monnaies locales.

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES

Au 31 décembre 2003, le total du bilan s'établissait à 234,1 milliards d'EUR. Le montant total de l'encours des prêts et des garanties était de 250 milliards d'EUR, chiffre bien en deçà du plafond statutaire de 375 milliards d'EUR.

Le compte de profits et de pertes affichait, à sa clôture, un excédent net de 1,424 milliard d'EUR, en progression de 10 % sur l'exercice précédent, grâce en particulier à l'amélioration de la qualité de crédit de notre portefeuille de prêts, ce qui a justifié une diminution des sommes affectées au Fonds pour risques bancaires généraux. Le rendement des fonds propres, en légère progression par rapport à 2002, a atteint 5,5 %.

La bonne tenue des résultats de la Banque et la qualité de son portefeuille de prêts méritent d'être soulignées, compte tenu du climat économique difficile dans lequel ces performances ont été obtenues.

II. PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES POUR LA PÉRIODE 2004-2006

Les priorités opérationnelles de la Banque pour les trois années suivantes font l'objet d'une actualisation annuelle dans le cadre d'un processus auquel participent le Conseil d'administration et l'ensemble des services de la Banque. Ces priorités, ainsi que les principaux moyens et ressources qu'il est nécessaire de mobiliser au sein de la Banque pour s'y conformer, y compris les budgets, sont ensuite énoncées en bonne et due forme dans notre Plan d'activité.

Pour les exercices 2004 à 2006, nous avons réaffirmé que l'appui fourni à la **cohésion économique et sociale** au sein de l'UE élargie constitue notre priorité absolue. Nous nous sommes fixé pour objectif que deux tiers au moins des prêts individuels qui seront signés aillent à des projets situés dans des zones assistées, le montant prévu des signatures en 2004 étant de 26,4 milliards d'EUR. Un volet spécifique de nos interventions portera sur les nouveaux États membres, où nous nous efforcerons d'agir en coordination étroite avec la Commission, dans le but d'optimiser l'utilisation combinée de Fonds structurels et de prêts de la BEI. Nous réfléchissons actuellement en concertation avec la Commission sur les perspectives

financières au-delà de 2006 ainsi que sur l'adaptation connexe des politiques de l'UE dans le domaine de la cohésion économique et sociale.

Parallèlement, nous maintiendrons notre engagement à l'égard de la protection de **l'environnement naturel et urbain**, l'objectif étant que 25 à 35 % de nos opérations de prêt contribuent à atteindre cet objectif.

Par ailleurs, la BEI continuera à mettre l'accent sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne par le canal de **l'initiative i2i**. Dans le contexte de l'Action européenne pour la croissance, qui a été approuvée par le Conseil européen en décembre 2003, la Banque s'est déclarée prête à envisager l'octroi de nouveaux prêts pour un montant de 40 milliards d'EUR au maximum d'ici à 2010. En outre, la Banque travaille au déploiement d'instruments financiers adossés à son Mécanisme de financement structuré (MFS), lequel a récemment bénéficié d'un transfert de 250 millions d'EUR supplémentaires provenant des réserves de la BEI. L'action de la Banque ciblera avant tout la recherche-développement, l'éducation et la formation, ainsi que les technologies de l'information et de la communication.

Tout autant que l'innovation et la recherche-développement, le développement des **réseaux transeuropéens** (de transport et d'énergie) représente un volet important de l'Action européenne pour la croissance, au titre duquel le Conseil européen a approuvé plusieurs propositions en décembre dernier, et notamment la création d'une nouvelle Facilité d'investissement pour les RTE (FIR). Cette facilité permettra d'accorder un volume de prêts de 50 milliards d'EUR (dont 25 milliards d'EUR dès les trois prochaines années) pour des projets de type RTE au cours de la période 2004-2010. La BEI accordera une attention particulière aux « projets prioritaires » identifiés comme pouvant bénéficier d'une procédure dite de « démarrage rapide ». Dans le cas de ces derniers projets, en particulier, la Banque interviendra en amont et utilisera son savoir-faire pour aider à résoudre les problèmes de financement qui se posent aux promoteurs. Il convient toutefois de reconnaître, d'emblée, que l'appui des autorités nationales sera, dans bien des cas, nécessaire pour enregistrer des progrès rapides.

En ce qui concerne les opérations à l'extérieur de l'Union européenne, permettez-moi de mentionner plus spécifiquement trois secteurs d'intervention.

Premièrement, la région des **Balkans**, où nous continuerons à travailler en coopération étroite avec la Banque mondiale et la BERD, dans le contexte du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Deuxièmement, la **Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)**, qui sera renforcée au sein de la Banque, à la demande du Conseil européen. Ce renforcement se traduira, à court terme, par 4 mesures principales :

- la mise en place d'une enveloppe spéciale « FEMIP » qui permettra de développer les opérations à partage de risques financées sur les ressources propres de la Banque et ce, sur la base d'une meilleure structure de prêt destinée à atténuer les risques liés au secteur privé ;
- la création d'un fonds fiduciaire, destiné à l'apport d'une assistance technique pour encourager le développement du secteur privé et contribuer à identifier des projets dans les secteurs prioritaires ;

- la promotion d'un dialogue de meilleure qualité avec les pays partenaires méditerranéens au sujet des réformes structurelles et économiques nécessaires ;
- le renforcement de la représentation de la FEMIP sur le terrain, au travers de l'ouverture de bureaux dans la région du Maghreb.

Troisièmement, la **Facilité d'investissement de Cotonou** pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Des lignes directrices en matière de politique de risque de crédit ont été spécifiquement établies à cet effet. Nous allons maintenant élaborer de nouveaux produits financiers dans le domaine des prises de participation et des garanties. La notoriété de la Facilité d'investissement sera également accrue dans la zone ACP par l'ouverture de représentations régionales à Dakar, Nairobi et Pretoria.

Je voudrais souligner, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, que nous rechercherons activement la possibilité de **coopérer avec la Commission** dans le cadre de tous les objectifs de la BEI, chaque fois que cela sera approprié. De fait, cette coopération s'est intensifiée au fil des ans, comme l'a reconnu le groupe de travail conjoint auquel participent les services de la BEI et ceux de la Commission, et qui a étudié de nouveaux moyens d'identifier et d'élargir l'application des meilleures pratiques sur le plan de la coopération entre les deux institutions.

Pour conclure ce tour d'horizon des priorités opérationnelles, je voudrais mentionner la contribution du **Fonds européen d'investissement**. Après une année difficile sur les marchés du capital-risque, la contribution du FEI (essentiellement aux objectifs visés par l'initiative i2i), par le canal de son activité de fonds de fonds, devrait reprendre de la vigueur. En ce qui concerne les opérations du FEI dans le domaine des garanties accordées en faveur des PME, le niveau d'activité devrait rester élevé après une année record en 2003. Enfin, le FEI envisage de se lancer dans un nouveau secteur, à la fois supplémentaire et complémentaire, d'intervention, à savoir celui des services-conseils, en tirant parti de ses domaines de compétence.

III. QUESTIONS SPÉCIFIQUES

Je voudrais maintenant me tourner vers les deux thèmes spécifiques de mon intervention d'aujourd'hui et vous soumettre, tout d'abord, des propositions tendant à améliorer l'évaluation et la mesure de la valeur ajoutée des opérations de la Banque, après quoi je conclurai mon propos par quelques réflexions sur la gouvernance de la BEI et sur sa politique en matière de transparence.

VALEUR AJOUTÉE

Comme vous l'avez peut-être en mémoire, la valeur qui est ajoutée par la Banque au travers de ses opérations repose sur trois éléments, appelés les « trois piliers de la valeur ajoutée », qui sont :

1. la cohérence entre chaque opération et les objectifs de l'Union,
2. la qualité et la solidité de chaque projet,
3. les avantages financiers particuliers résultant de l'utilisation des fonds de la BEI.

Le document qui est soumis aujourd'hui à votre approbation présente les résultats d'un gros travail effectué par les services de la Banque sous la supervision du Conseil d'administration pour mieux évaluer et mesurer la valeur ajoutée à l'aune de ces trois piliers.

Les principes qui vous sont proposés prennent en compte le caractère pluridimensionnel de cette question et intègrent des critères non financiers importants. Ces critères sont adaptés aux caractéristiques propres aux différents types d'opérations, depuis les prêts individuels jusqu'aux prêts globaux. De même, nous reconnaissons la nécessité de réviser, à intervalles réguliers, notre stratégie en fonction de l'évolution des politiques de l'Union européenne.

Lorsque vous aurez approuvé ces propositions, la Banque mettra en place un système par lequel le processus décisionnel relatif à chaque opération tiendra compte de l'évaluation des mérites du projet concerné du point de vue de sa valeur ajoutée au regard de chacun des trois piliers. Il sera indispensable de pouvoir démontrer que le résultat est positif pour chacun des piliers. Les mêmes critères serviront également, par la suite, lors de l'évaluation ex post de nos opérations.

GOVERNANCE ET TRANSPARENCE

Dans le contexte de l'évolution rapide de son environnement financier, juridique et politique ainsi que de l'expansion de son champ d'intervention, la Banque procède à un suivi permanent de ses principes de gouvernance et, au besoin, les adapte.

Une analyse récente mène à la conclusion que la Banque dispose d'une structure de gouvernance solide.

En ce qui concerne nos structures de contrôle **externes**, la Banque fait l'objet d'une double supervision :

- premièrement, celle de son propre organe d'audit, le Comité de vérification, qui agit en tant qu'organe de supervision indépendant, nommé par le Conseil des gouverneurs et responsable devant celui-ci,
- deuxièmement, celle de la Cour européenne des comptes pour toutes les opérations faisant appel à des ressources budgétaires, y compris pour celles qui bénéficient d'une garantie communautaire.

Quant à nos procédures **internes**, une série d'initiatives récentes témoignent de notre ferme volonté de maintenir et de renforcer une gouvernance efficace. J'en citerai quelques exemples :

- comme cela est expliqué dans le rapport annuel sur la gestion des risques qui vous a été remis, nous avons centralisé et renforcé notre système de gestion des risques, aussi bien à la Banque qu'au FEI,
- nous avons créé la fonction de contrôle de gestion afin de renforcer le contrôle financier, la planification de l'activité et celle du budget ainsi que la gestion des changements,
- un cadre de contrôle interne a été mis en place, en complément des activités de l'audit interne,
- de nouveaux outils intégrés de présentation de rapports ont été élaborés, parmi lesquels un système détaillé d'information de gestion,
- des procédures en bonne et due forme ont été mises en place pour assurer l'optimisation de la coopération et de l'échange d'informations avec l'OLAF,
- les Statuts et le Règlement intérieur ont été modifiés, à l'occasion de l'élargissement, afin d'y inclure une meilleure définition des rôles respectifs des différentes instances dirigeantes de la Banque,
- enfin, et ce n'est certainement pas le moins important, la Banque a révisé son approche en matière de transparence, en particulier pour élargir l'accès

du public à ses documents. Tous les rapports produits par le département chargé de l'évaluation indépendante ex post sont publiés sur le site Internet de la BEI, tout comme les listes des projets en cours d'instruction (à quelques exceptions près, lorsqu'un promoteur l'exige pour des raisons légitimes de confidentialité). Nous publions aussi le Plan d'activité de la Banque, ce qui nous place à l'avant-garde par rapport à ce que font d'autres institutions financières internationales.

Bien que notre position soit actuellement solide dans ce domaine, nous prenons en permanence des initiatives pour faire en sorte que la BEI agisse, en sa qualité d'organe de l'UE, de façon transparente à l'égard des institutions et des citoyens de l'UE.

En ce qui concerne le **contrôle externe** et suite aux suggestions du Parlement européen tendant à ce que la BEI soit soumise à une supervision bancaire, il semblerait approprié que la Banque accepte ce principe. Cette supervision bancaire pourrait être exercée par la Banque centrale européenne, à condition que les États membres lui en donnent l'autorisation, ou par une autre institution spécialisée dans ce domaine.

Toujours sur la question de la **gouvernance**, je voudrais vous annoncer, dès à présent, une série de propositions que fera le Comité de direction et qui, si le Conseil d'administration les approuve, viendront encore renforcer les pratiques en vigueur.

Ces propositions, qui seraient mises en œuvre dans le court ou le moyen terme, prévoient notamment :

- la publication d'une déclaration annuelle sur la gouvernance de la BEI, incluant, le cas échéant, le rapport du Comité d'éthique ad hoc,
- à compter de 2005, la publication d'un résumé des comptes de la BEI en milieu d'exercice,
- le renforcement de la fonction « respect des procédures » au sein de la Banque afin de veiller à l'observation de l'ensemble des règlements et des codes de conduite,
- une déclaration des intérêts financiers détenus par les membres du Comité de direction, sur le modèle des mesures en vigueur pour les membres de la Commission européenne,
- la communication d'informations plus transparentes sur la rémunération et les autres avantages dont bénéficient les instances dirigeantes et le personnel, s'agissant en particulier des membres du cadre de direction,
- la publication d'informations complémentaires sur les procédures de contrôle et d'évaluation en vigueur à la Banque ainsi que sur les activités opérationnelles.

Ainsi, comme vous pouvez en juger, la Banque s'efforce, activement, de suivre l'évolution du milieu dans lequel elle intervient, consciente de son devoir d'opérer comme un organe transparent de l'UE et de son mandat qui consiste à appuyer les objectifs de l'Union européenne au travers des projets qu'elle finance.

Tout cela est possible grâce à l'engagement du personnel de la Banque, que je tiens à remercier ici pour les efforts déjà accomplis et à encourager pour l'année très chargée qui est devant nous.